

Journée nationale d'étude

**PRECARITE ENERGETIQUE
RESEAU RAPPEL**

29 septembre 2011



JOURNEE NATIONALE D'ETUDE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE ENERGETIQUE
DANS LE LOGEMENT)

Compte-rendu des débats du 29 septembre 2011

Dans les locaux du Comptoir Général,
80 Quai de Jemmapes, Paris 10^{ème}

Liste des participants

Patrick Alfano	ADEME
Marie Audry	Mairie de Rosny-sous-Bois
Mohamed Ayadi	ANAH
Claire Bally	Ecopolénergie
Sandrine Barrelet	H&D – EIE de l'Eure
Olivier Béal	Le Loubatas
Emmanuel Béjanin	AREC Poitou-Charentes
Steeve Benisty	OFEE
Amande Berato	GEFOSAT
Florence Billault	Sollicités
Virginie Bollini	ADEME Corse
Marion Bourget	Prioriterre
Edwige Boutet	CAUE du Gard
Christine Brusque	Conseil général du Gard
Yves Buisson	Ville de Montreuil
Sandrine Buresi	GEFOSAT
Benoît Caby	ALE des Ardennes
Jean-Jérôme Calvier	SOLENI
Grégory Carret	UFC-Que choisir
Xavier Carliz	Agence Parisienne du Climat
Marine Carré	SYDEV
Sophie Cartoux-Schmidt	Association nationale des Compagnons bâtisseurs
Cyril Chapeleau	Bourgogne Energies Renouvelables
Michaël Charruault	CAUE Charente
Didier Chérel	ADEME Valbonne
Anne-Claire Chiron	ALISEE Angers
Raphaël Claustre	CLER
Malorie Clermont	HESPUL
Brigitte Corenthios	ALE MVE
Jean-Pierre Corsia	ACET
Laetitia Cucchi	Office de l'Environnement de la Corse
Giorgio Daniele	Rendez-vous : la Terre SARL
Jean-Michel David	FAPIL
Céline De Oliveira	La Bouilloire
Sébastien Demonceaux	Energies Solidaires
Isolde Devalière	CSTB Paris
Jérémy Dieulot	IDEMU Seine-et-Marne
Franck Dimitropoulos	BCE
Erik Dorge	CAUE – EIE du Doubs
Ute Dubois	ISG Paris
Catherine Dumas	SIPPEREC
Sébastien Duquesne	Energies Solidaires
Damien Dussut	Plaine Commune Saint-Denis
Nathalie Duviella	CREAQ
Isabelle Fabre	EIE du Grand Avignon
Marie Fédou	Sustain-D
Tony Ferreira	CAUE – ALE Val-de-Marne-Vitry
Emilie Fleury	Ville de Montreuil
Muriel Fusy	ALE de l'agglomération Lyonnaise
Patrick Gachet	EIE – ALE Indre-et-Loire
Philippe Gardet	SYDEV
Thomas Gayet	Fédération Habitat et Humanisme
Sylvie Geissmann	ADEME Midi-Pyrénées

Marie-Maud Gérard	GERES
Floriane Gérard	Total
Michel Gonord	EDF Solidaire
Jade Grélaud	Comité national de liaison des régies de quartier
Landry Guillaud	CAUE – EIE Saône-et-Loire
Alexandre Guinet	BECITIZEN
Sandrine Hadrot	Conseil général des Hautes-Pyrénées
Sébastien Hamot	PACT ARIM du Val-d'Oise
Laurent Héraud	ELISE – EIE de Vendée
Quentin Hoffer	MDH – Conseil général de l'Essonne
Johanna Huet	OBUSASS
Annick Kichenama	Agence Parisienne du Climat
Cathy Lacote	Bourgogne Energies Renouvelables
Eric Lagandré	ANAH
Bertrand Lapostolet	Fondation Abbé Pierre
Christian Le Brun	Un Toit pour Tous
Florence Le Guen	Conseil général des Hautes Pyrénées
Audrey Le Marec	Fédération nationale Habitat et Développement
Adrien Lecompte	ADIL de l'Yonne
Pascal Lecuyer	Agence Parisienne du Climat
Alexandre Léon	Polénergie
Nelly Loustalot	FNE Midi-Pyrénées
Alexandra Luciani Blavier	Fondation pour la Nature et l'Homme
Guillaume Maciel	CLER
Jean-Marc Marichez	Habitat et Développement Nord-Ouest Loos en Gohelle
Sébastien Mellé	ALME de Saint Quentin en Yvelines
Laetitia Mirjol	ANAH
Marie Moisan	CLER
Paul Morinière	ALISEE Nantes
Michel Néry	PACT Yvelines
Henri Nohet	Antyllis
Isabelle Pamart	ENEA Consulting
Marie-Dominique Paoli	Office de l'Environnement de la Corse
Suzanne Patout	CLER
Laëtitia Pelleray	CEDER
Carole Peychaud	Comité national de liaison des régies de quartier
Simon Pouillaute	Agence Parisienne du Climat
Emmanuel Poussard	Agence Parisienne du Climat
Jean-Marc Prieur	Fédération nationale des PACT-ARIM
Oriane Reynaud	Total
Mireille Roz	SNCF
Elisabeth Saumon	Conseil général du Cantal
Jerry Schmidt	ADEME Centre
Julie Solenne	IDEMU Seine-Saint-Denis – EIE Plaine Commune
Hervé Teyssedou	Quercy Energies
Hervé Thibaud	Association nationale des compagnons bâtisseurs
Anne Thiry	Conseil général du Nord
Fabien Tocque	Croix-Rouge Française
Sabine Vacher	OBUSASS

Sommaire

Glossaire	5
Plénière	Introduction de la journée et point sur la vie du réseau.....	6
Plénière	Histoires d'eau, histoires d'énergie – décloisonner les approches face aux enjeux des dépenses contraintes	8
	Organisation institutionnelle et diversité des prix de l'eau : quelles marges de manœuvre ?	9
	Tarifs sociaux, tarification progressive... si on allait plus loin ?	11
	Potentiels de maîtrise de l'eau pour les ménages	16
Après-midi	Bienvenue en RAPPEL-Land !	20
Action 1	Diagnostic territorial.....	20
Action 2	Mobilisation territoriale	22
Action 3	Détection des ménages.....	24
Action 4	Diagnostic technico-social des ménages : visites à domicile, petits équipements	26
Action 5	Petits travaux	28
Action 6	Travaux.....	30
Plénière	Autres échanges – fin de la journée nationale.....	32

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
APL	Aide personnalisée au logement
ALE	Agence locale de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communaux d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CIE	Conseiller info énergie
CLE PE	Contrat local d'engagement contre la PE
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CLCV	Consommation logement cadre de vie
CNL	Confédération nationale du logement
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CSP	Contribution au service public
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
DDT	Direction départementale des territoires
EIE	Espace info énergie
FAP	Fondation abbé Pierre
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements
FEEBAT	Formation aux économies d'énergie des entreprises et des artisans du bâtiment
FSATME	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
H&D	Habitat et développement
INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
MSA	Mutualité sociale agricole
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PACT	Mouvement pour l'amélioration de l'habitat
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PE	Précarité énergétique
PIG	Projet d'intérêt général
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PREBAT	Programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Énergie dans les bâtiments
PUCA	Plan urbanisme construction architecture
PTZ	Prêt à taux zéro
RSA	Revenu de solidarité active
SACICAP	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété
UNAF	Union nationale des associations familiales

Marie Moisan et Franck Dimitropoulos, coanimateurs du RAPPEL, ouvrent la quatrième journée nationale d'étude du réseau.

Plénière Introduction de la journée et point sur la vie du réseau

Franck DIMITROPOULOS, BCE, se réjouit du bon remplissage de la salle, remercie les habitués de leur fidélité à ce rendez-vous annuel et salue les participants.

Le développement du réseau se poursuit. Près de 400 personnes, dont plusieurs viennent parfois d'une même structure, en sont membres à ce jour. Les tendances observées précédemment se confirment. De nouvelles collectivités et services de l'Etat adhèrent régulièrement, ce qui très encourageant : le fait que le réseau se développe de plus en plus au-delà des cercles associatifs et militants, permet de nourrir des échanges avec les donneurs d'ordre et des responsables publics. Les associations restent majoritaires et leur nombre continue d'augmenter, car les petites structures, en particulier, souhaitent être informées de l'évolution des méthodes et des réalités de terrain. C'est le cas des régies de quartier, qui, entre autres, formalisent leur action en matière de précarité énergétique (PE).

Le financement des activités du réseau repose sur des contrats bisannuels avec les bailleurs de fonds. La convention de renouvellement pour les deux années à venir est en cours de signature après d'importantes difficultés rencontrées début 2011, à tel point qu'il a, un temps, été envisagé de cesser les activités. Les partenaires restent les mêmes que lors de la précédente convention : aux financeurs historiques que sont l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre se sont ajoutés EDF, GDF-Suez et la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH).

Les activités sont pour l'essentiel reconduites à l'identique, mais les animateurs sont avides de suggestions susceptibles d'être utiles aux structures locales. Ainsi, un guide reprenant les notions principales de la PE a été édité dans le cadre de la préparation des tables-rondes départementales avec le soutien de la FNH – bien que ces rencontres soient restées rares à ce jour.

Les outils du RAPPEL ont aussi été maintenus. La *newsletter* est publiée tous les deux mois, voire chaque mois si l'actualité le justifie, et parvient à tous les membres.

Focus Précarité est imprimé deux fois par an et parvient aux membres par voie postale. Son intérêt réside dans le fait qu'il parvient aussi à environ 1 300 adresses externes : DDT, services sociaux des Conseils généraux, CCAS les plus importants, etc. Focus permet de sensibiliser et d'informer régulièrement ces interlocuteurs de terrain concernés par la PE. Son format passera désormais systématiquement à 8 pages, au lieu de 4 au départ. Les numéros sont toujours thématiques et les suggestions de thèmes sont bienvenues. En 2012, un des numéros portera sur la formation, et l'autre, probablement, sur les suites des initiatives publiques prises depuis le Grenelle de l'Environnement (Tables-Rondes, etc.), afin de poursuivre le lobbying vers les pouvoirs publics.

Rassemblant deux fois par an une vingtaine d'inscrits membres du réseau, les journées de sensibilisation-formation rappellent les principaux aspects de la PE et les grands types d'actions de terrain. La prochaine édition sera organisée fin 2011-début 2012, car le format et le contenu doivent être mis à jour. L'expérience montre qu'il est préférable de l'organiser à Paris, même si d'autres lieux faciles d'accès peuvent être proposés par les adhérents (si le nombre d'inscriptions prévisibles est suffisant).

La journée d'étude a toujours lieu une fois par an.

Le site Internet est mis à jour très régulièrement par Marie Moisan. Les membres sont plus que jamais invités à faire part de leurs retours d'expériences aux animateurs du RAPPEL afin d'enrichir son contenu pour que leur expérience profite à tous. Il n'est pas forcément nécessaire de formater ces comptes-rendus qui peuvent aussi trouver leur place sur la liste de diffusion. Il est aussi important de faire connaître les publications locales (livrets, méthodologie, plaquettes destinées aux familles, etc.) aux animateurs. Il est possible de restreindre la diffusion des documents plus confidentiels (rapports d'activité, etc.) aux seuls adhérents du RAPPEL en utilisant l'espace membre.

Une fois par an, les rencontres d'experts réunissent des spécialistes non directement confrontés à la PE, mais dont l'activité permet d'éclairer un de ses aspects. Un compte-rendu exhaustif en est adressé aux membres. En 2011, un membre du cabinet du Ministère de l'Ecologie et un expert d'ATEE ont été invités pour travailler sur le sujet complexe des CEE et de leur rôle éventuel dans la lutte contre la PE – sachant que l'adoption du décret, sur ce point, reste en attente. En 2010, des médecins experts des questions sanitaires liées aux logements avaient été réunis, ce qui a débouché sur la mise en place de nouvelles études-actions, notamment à l'initiative de la Fondation Abbé Pierre.

La liste de diffusion du RAPPEL est modérée pour limiter le nombre de messages à une vingtaine par mois. Cela n'empêche pas que les échanges directs entre membres se poursuivent très souvent sur tel ou tel sujet lorsqu'ils souhaitent aller plus loin.

Marie MOISAN, CLER, explique que 2011 a été une année moins mouvementée que 2010, marquée par les travaux du groupe de travail PE du Plan Bâtiment Grenelle présidé par Philippe Pelletier, puis par ses suites plus ou moins satisfaisantes.

En cette fin d'année, trois formations ADEME-CNFPT ont été créées. La première s'adresse aux CIE et a déjà démarré. La deuxième s'adresse aux travailleurs sociaux, et la première session aura lieu prochainement : elle se compose de deux journées à dominante théorique et pratique. Quelques mois plus tard, une troisième journée permet d'examiner les difficultés rencontrées sur le terrain, et d'y apporter des réponses. La troisième formation s'adresse aux cadres des collectivités : après une première journée-test qui a eu lieu en mai 2011, il a été décidé de la proposer aux responsables des services sociaux, du logement, de l'énergie, etc.

Un appel d'offres a été lancé pour le traitement des données sur la PE par l'Observatoire de la PE. Il sera clôturé le 30 septembre 2011 et les premières données statistiques ne devraient pas être disponibles avant la fin du premier trimestre 2012. La première étape sera la définition d'indicateurs utilisables sur tous les territoires.

Un appel d'offres du PREBAT a été émis par le PUCA et l'ADEME : clôt également le 30 septembre 2011, il porte sur les aspects techniques de la rénovation des bâtiments, l'objectif étant de massifier, autant que possible, un certain nombre de procédés.

Des tables-rondes nationales sur l'efficacité énergétique ont été lancées avant l'été 2012. Plusieurs membres du RAPPEL participent aux tables rondes concernant les ménages et un rapport d'étape a été publié. Ses premières conclusions suggèrent une remise à plat des dispositifs financiers de soutien aux travaux et aux équipements. Le montant de la prime Développement durable serait modulé en fonction de l'efficacité des travaux, le plafonnement de l'éco-PTZ serait revu à la hausse, et le crédit d'impôt et l'éco-PTZ seraient à nouveau cumulables à partir de 2012. L'éco-prêt Logement social serait prolongé. Par ailleurs, « *une étude pour la mise en place d'un groupe de travail pour rendre obligatoire la rénovation des logements est envisagée* » : il reste donc du chemin à parcourir sur ce point. Le programme Habiter Mieux serait renforcé

et le recours aux CEE devrait être plus systématique – sachant que la fixation du montant des CEE PE reste en attente. Pour faire face à l'urgence, les conclusions évoquent aussi l'automatisme de l'attribution des tarifs sociaux de l'énergie et préconisent la simplification du financement des tarifs sociaux pour tous les services essentiels (électricité, gaz, eau), probablement sous l'égide de la CAF. Des propositions peu révolutionnaires.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que le nombre de CLE signés dans les départements augmente. Il reste à présent à examiner quelle sera leur application, sachant que les approches et méthodes adoptées varient beaucoup selon les lieux.

Dans le Gers, le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est lancé ce 29 septembre 2011. Calqué sur le territoire d'une OPAH, il comporte trois niveaux bien distincts et s'efforce de couvrir tout le spectre des interventions : conseils à la famille et pose de petits équipements ; montages de dossiers tels que ceux mis en œuvre par les FSATME et réalisation de travaux plus importants ; application des aides de droit de l'ANAH (propriétaires occupants ou locataires).

Les membres du RAPPEL attendent toujours la publication d'une fiche Animation des actions de lutte contre la PE, qui permettrait de valoriser ces actions sous forme de CEE – en appliquant le principe de la valorisation de la formation FEEBAT. Ce type de financement est acquis pour les travaux, mais cette fiche est devenue une véritable arlésienne dans le monde de la lutte contre la PE, qui attend toujours l'adoption d'un plan national de lutte contre la PE, déterminant pour encadrer l'action au niveau français.

Marie MOISAN présente le déroulement de la journée d'étude 2011.

Questions et débats

Benoît CABY, ALE Ardennes, demande que les animateurs transmettent l'identité des destinataires de Focus Précarité, fin d'éviter de l'envoyer en doublon, puisque l'ALE des Ardennes l'adresse par ailleurs à un certain nombre de partenaires locaux. Il faudrait que les membres puissent envoyer l'adresse de personnes à qui il semble intéressant, compte tenu de la connaissance du terrain, de faire parvenir Focus.

Franck DIMITROPOULOS prend ce point en note. La liste de destinataires sera mise en ligne sur l'espace membres du site Internet. Les adresses ne sont parfois pas nominatives : il peut s'agir de « M. Le Préfet », de « M. Le Directeur de la DDT », etc.

Pause café.

Plénière Histoires d'eau, histoires d'énergie – décroiser les approches face aux enjeux des dépenses contraintes

Bertrand LAPOSTOLET, Fondation Abbé Pierre, rappelle que lors de la journée nationale d'étude 2011, plusieurs interventions avaient souligné que les logiques des consommations d'énergie et de l'eau, sur le terrain, étaient tout à fait comparables, puisqu'elles représentent toutes deux des postes de dépense importants. La FAP en est convaincue, et a depuis 3 ans intégré aux coûts du logement, en dehors du loyer et des mensualités, l'ensemble des flux qui participent aux dépenses contraintes.

Selon les données de l'enquête Budget Familles du CREDOC, le volume de la dépense contrainte reste essentiellement constituée (hors assurances, etc.) des

dépenses de logement et de fluides. Entre 1979 et 2005, la part de ces dépenses a explosé. Alors qu'en 1979, les personnes résidant en France leur consacraient de 19 % à 24 % de leur budget, les écarts entre les CSP étant faibles, cela n'est plus le cas en 2005. Cette part est passée à 27 % pour les revenus les plus élevés, mais elle atteint près de la moitié du revenu pour les ménages pauvres (48 %), comme pour les foyers modestes (46 %), et le tiers du revenu pour les ménages des classes moyennes supérieures. Cela montre que les difficultés sociales se diffusent au-delà des classes pauvres *stricto sensu* et explique pourquoi les retours de terrain indiquent que les familles ont de plus en plus de mal à boucler leurs budgets.

Il est donc essentiel de prendre en compte cette part croissante lorsque l'on traite des questions de pauvreté, et non se contenter d'estimer le nombre de personnes situées sous le seuil de pauvreté (dont la valeur a récemment été actualisée), qui augmente légèrement en période longue. Cette réalité oblige aussi à adopter une approche transversale. Alors que la lutte contre la PE a amené un premier décloisonnement entre les mondes du logement et celui de l'énergie, il faut à présent élargir l'analyse à la question de l'eau. C'est pourquoi les deux intervenants suivants ont été invités. Le Manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau, en particulier, porte des demandes très intéressantes dont pourrait s'inspirer la réflexion actuelle sur les tarifs sociaux d'accès à l'énergie.

Organisation institutionnelle et diversité des prix de l'eau : quelles marges de manœuvre ?

Grégory CARRET, Directeur des études à l'UFC-Que choisir, indique que la première missions de l'UFC-Que choisir est l'information : l'association édite pour cela plusieurs publications, dont le célèbre mensuel Que choisir ? Celui-ci aborde très régulièrement, en-dehors des comparatifs de produits et de services, des questions de santé, ou portant sur les tarifs locaux de l'eau, etc. La deuxième mission – le soutien – est portée par ses 120 associations locales essentiellement gérées par des bénévoles, et qui accompagnent individuellement les consommateurs. Première association de consommateurs en France, l'association a enfin pour mission de se faire le relais de l'intérêt des consommateurs auprès des autorités nationales, en particulier sur la problématique de l'eau, adoptant pour cela un rôle de lobbying.

Depuis 2006, l'UFC-Que choisir se bat pour la préservation de la ressource en eau, à travers sa campagne « Eau Réconciliation 2015 ». L'eau étant de plus en plus polluée et le système de financement n'incitant pas les pollueurs à changer leurs comportements, la réglementation alimente un système pervers dans lequel les consommateurs assument l'essentiel des coûts de traitement. La campagne visait alors à modifier un système dans lequel les aides existantes incitent les agriculteurs à adopter un modèle intensif faisant massivement appel aux pesticides et aux nitrates, alors que la pollution de la ressource renchérit énormément les coûts de traitement de l'eau pour l'amener à la potabilité. En parallèle, le financement des Agences de l'eau, dont la mission est de protéger la ressource, repose surtout sur les consommateurs.

L'approvisionnement en eau dépend de la compétence des collectivités, qui, bien souvent, délèguent cette mission à des prestataires privés sans pour autant s'intéresser de près aux comptes. L'UFC-Que choisir a constaté des écarts de coûts injustifiés au niveau local, et a dénoncé en 2007 le scandale des factures de l'eau, en faisant connaître ces écarts et en pointant les prix très élevés pratiqués par certaines collectivités, notamment par les plus grandes. L'écart de prix entre la région parisienne et Paris *intra-muros* n'a, par exemple, aucune justification économique. L'UFC-Que

choisir a incité les maires à s'impliquer davantage dans leur politique de l'eau, voire à envisager la gestion en régie, qui permet de baisser les prix de facturation : un certain nombre de villes choisissent actuellement cette option.

En moyenne, la facture d'eau annuelle représentait en France 183 euros par personne et par an en 2008, soit moins de 1 % des dépenses des ménages (1400 milliards en 2008). Cette dépense apparemment modeste est néanmoins contrainte, et représente un effort très variable selon les revenus. Elle augmente lentement depuis une dizaine d'années malgré une baisse de la consommation des ménages et des industriels.

L'agriculture est la plus importante consommatrice d'eau, à hauteur de 80 % du total, notamment en période estivale, et très largement en raison du maïs. Cette culture a été développée dans des régions où elle est peu appropriée, notamment dans le Sud-Ouest, où elle exige une irrigation massive. Les centrales nucléaires, elles, ne consomment pas l'eau, mais la réchauffent. La campagne de l'UFC-Que choisir, qui avait pour but de faire diminuer la consommation agricole d'eau en modifiant les systèmes de subventions, n'a pas réussi à modifier ces comportements.

Du côté du consommateur, il existe un principe selon lequel « l'eau paie l'eau » : les ressources provenant des factures doivent couvrir 100 % des frais (investissement et fonctionnement) de traitement et d'assainissement, l'eau devant être rejetée dans la nature avec une qualité satisfaisante. Les factures supportent aussi le financement des Agences de l'eau.

Les tarifs comportent une part variable selon la consommation, et une part fixe ne devant pas dépasser, selon la loi, 40 % du total. Cela ne reflète pas la réalité des coûts, puisque le traitement de l'eau implique surtout des coûts fixes (80 % du total, en raison, notamment, de la gestion des infrastructures), mais a la vertu d'inciter aux économies d'eau. En moyenne, 45 % du montant des factures financent la potabilisation de l'eau, depuis la nappe phréatique ou la rivière jusqu'au robinet. Ces coûts varient beaucoup. Ils sont très élevés en Bretagne, où les eaux de surface sont très majoritaires : or, le traitement est très onéreux en raison de leur forte pollution.

37 % des recettes des factures financent l'assainissement. Les disparités peuvent être importantes compte tenu du fait que les usagers ruraux non reliés au réseau doivent mettre en œuvre un système d'assainissement individuel, qui peut parfois être très coûteux. Les 18 % restants correspondent aux taxes et redevances qui financent les Agences de l'eau, qui ont pour mission de promouvoir un bon usage de l'eau, de lutter contre les pollutions, etc., alors que les consommateurs n'en sont pas majoritairement à l'origine. L'UFC-Que Choisir juge ce modèle insatisfaisant puisqu'il ne respecte pas le principe pollueur/payeur.

Ce système illustre bien le caractère essentiellement curatif du système français – même si l'eau du robinet, en France, est en général de très bonne qualité à l'exception de problèmes de pollution ponctuels pendant lesquels il est recommandé de boire des eaux de source.

Les prix moyens recouvrent de très fortes disparités, car les coûts de traitement et d'assainissement sont répercutés au niveau local par des collectivités qui peuvent opter pour la régie ou la délégation pour les missions de traitement et/ou d'assainissement et qui font face à une qualité de la ressource très variable. Alors que le prix moyen du m³ est de 3,39 euros pour une consommation moyenne de 120 m² par an, les prix s'échelonnent de 1,73 euros à plus de 4 euros en Bretagne, voire, en certains endroits, à plus de 7 euros. En Rhône-Alpes, où la ressource est abondante, ils avoisinent 2 euros. Ces variations sont aussi très fortes à l'intérieur d'une même région. Ainsi, dans le bassin Artois-Picardie, les prix s'échelonnent de 2,80 euros à

9,60 euros par m³.

Les fortes disparités des coûts supportés par les ménages dépendent aussi des modalités d'organisation. Environ 29 % de la population française est couverte en régie pour l'eau potable, contre 50 % pour l'assainissement. Conformément aux premières estimations effectuées par l'UFC, les statistiques globales fournies par l'INSEE montrent que le coût moyen est de 3 euros en régie, contre 3,57 en délégation, ce que l'UFC-Que choisir a dénoncé à partir de 2007. Le passage en régie d'un grand nombre de collectivités a permis d'abaisser les prix.

Il faut toutefois signaler que le prix de l'eau augmente depuis 1979, surtout en raison de la hausse des coûts de l'assainissement (qui ont crû de 43 %) en raison de l'application de directives européennes exigeantes. Le prix de l'eau potable a augmenté de 29 % alors que les prix à la consommation ont en moyenne augmenté de 19 %. Mais la part de l'eau dans le budget des ménages n'a pas véritablement augmenté en raison de la baisse de la consommation.

Enfin, il faut rappeler que selon la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), « *chaque personne a le droit d'accéder à l'eau dans des conditions économiquement acceptables par tous* ». A ce titre, la gestion du FSL est assurée depuis 2004 par les départements et le FSL peut être utilisé pour apporter une aide en cas d'impayé de facture d'eau. Les départements prennent en charge les taxes et redevances, et les opérateurs privés, les factures d'assainissement et de potabilisation. En 2007, Véolia versait 2,1 millions d'euros au FSL pour apporter une aide à environ 30 000 ménages. Ce nombre semble très insuffisant : le nombre d'ayants droit obtenant réellement l'aide est probablement très faible, comme cela se constate pour d'autres aides sociales, et le mécanisme ne permet pas de tenir compte des disparités locales. Le déclenchement de l'aide est souvent effectué par l'opérateur privé alors qu'un autre type de mécanisme serait souhaitable.

Tarifs sociaux, tarification progressive... si on allait plus loin ?

Johanna HUET, animatrice de l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (OBUSASS), explique que l'OBUSASS a été créé en 2006. Regroupant associations, acteurs institutionnels, industriels, élus, experts scientifiques et habitants, l'association a été créée à l'initiative du Service public de l'assainissement francilien et est au service de l'information et du débat citoyen sur les enjeux du service public de l'eau et de l'assainissement. L'OBUSASS organise des visites de stations d'épuration par des usagers, ainsi que des colloques abordant des questions telles que les prix de l'eau, les risques médicamenteux, etc.

En 2009, l'association a pris part au débat sur les tarifs sociaux. Constatant les défaillances des systèmes existant notamment pour l'énergie, elle a axé sa réflexion sur la mise en œuvre d'un véritable droit d'accès à l'eau pour tous, car, comme l'a expliqué l'UFC-Que choisir, le poids de cette dépense augmente, notamment pour les plus démunis. On constate aussi de fortes variations des prix. Les écarts atteignent 74 % entre Paris et le syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), les prix allant de 2,89 euros à Paris à 5,74 euros dans le Val-d'Oise. Les inégalités sociales s'accroissent énormément, et le poids des dépenses en eau pèse jusqu'à 10 % dans le budget des personnes percevant le RSA. Par ailleurs, la plupart des Franciliens ne reçoivent pas de facture d'eau, puisque cette consommation est intégrée aux charges supportées par les habitants des immeubles collectifs, ce qui complique énormément l'obtention des aides sociales.

Le droit républicain reconnu par la LEMA n'est donc pas mis en œuvre, et l'OBUSSAS considère que créer un véritable droit d'accès à l'eau supposerait de préciser ce que signifie un accès « *économiquement acceptable* ». Le droit à l'eau ne peut se résumer à des dispositifs curatifs tels que le FSL Eau, qui apparaît inefficace puisque seules 75 000 familles sont aidées en France pour un total de remises gracieuses de 2,2 millions d'euros de la part des distributeurs, alors que la facturation atteint 11,8 milliards au niveau national. Le FSL ne permet donc pas de corriger des inégalités devenues totalement insupportables : comment, alors, mettre en œuvre ce droit ? Pour avancer, l'OBUSSAS a auditionné un très grand nombre d'acteurs du monde de l'eau, du logement et de l'assainissement (notamment la Fondation Abbé Pierre) afin de formuler des propositions partagées.

Un tableau synthétique a été établi pour montrer quel était le poids du budget Eau pour différents types de ménages en fonction des revenus et selon les différents prix du m³ constatés en Ile-de-France. Il montre qu'en 2008, une personne percevant les minima sociaux consacrait 6 % de son budget à l'eau pour un prix de 5,50 euros/m³, alors que ce budget ne représente que 1,56 % pour une personne percevant le revenu médian (1470 euros mensuels net). Ce poids ne peut que croître dans les années à venir compte tenu de la hausse des coûts d'assainissement.

Un autre tableau a été réalisé en fonction des prix départementaux moyens. Il apparaît que la Seine-Saint-Denis connaît à la fois les prix les plus élevés (4,39 euros/m³ en moyenne) et la proportion la plus élevée de bénéficiaires du RSA en Ile-de-France. Le poids du budget eau y atteint 6 % du budget des familles les plus précaires. Dans ce département, le budget annuel consacré à l'eau varie de 219,50 euros par an pour un adulte au RSA, à 592,65 euros pour deux adultes et quatre enfants au RSA. En l'absence d'enquêtes territoriales de consommation, l'OBUSSAS s'est appuyé sur les études de l'IAURIF, de l'USH et des bailleurs sociaux et a évalué la consommation annuelle moyenne à 50 m³/personne/an, la consommation étant considérée comme dégressive en fonction du nombre de personnes composant le ménage.

A l'issue de la période de réflexion et d'étude, l'OBUSSAS a préconisé de ne pas s'en tenir au traitement curatif actuel, mais de fixer le seuil du niveau « *économiquement acceptable* » à 3 % du budget, selon les recommandations du PNUD et de l'OCDE. Ce niveau est assez arbitraire, mais a le mérite de montrer que l'on ne peut dépasser un certain niveau de coût pour accéder à la ressource vitale qu'est l'eau.

Il a été proposé de créer une allocation « Eau équitable ». Elle serait versée par les CAF et les caisses agricoles et de vieillesse, et comblerait le différentiel entre le seuil de 3 % et la charge effective supportée par les ménages. Des rencontres avec la CAF de Seine-Saint-Denis, notamment, ont montré qu'il serait très simple de mettre en œuvre le calcul de cette allocation qui serait, comme l'APL, distribuée de fait, ce qui n'empêche pas qu'il faudrait, en parallèle, informer et sensibiliser les ménages à la maîtrise de la consommation. En Ile-de-France, son montant serait en moyenne de 53,53 euros par an pour une personne seule au RSA, pour un coût estimé à 16 millions d'euros et permettant d'aider 266 000 foyers précaires dans la région, ce qui reste un montant modeste.

Les modalités de financement font encore débat. L'OBUSSAS a proposé qu'il s'appuie sur des fonds régionaux constitués en s'appuyant sur le principe de péréquation, l'assiette de contributions obligatoires étant définie par le Législateur, les assujettis étant l'Etat (Agences de l'eau), les syndicats de traitement et d'assainissement, les collectivités locales et les industriels (sur la base de leurs chiffres d'affaires).

De nombreux responsables publics ont été rencontrés pour défendre la rédaction d'un projet de loi. La demande de création de l'allocation a été soutenue par de nombreux

acteurs depuis 2009 et a donné lieu à la rédaction du Manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau soutenu par la FAP, la Confédération nationale du logement, l'UNAF et la CLCV. A ce jour, il a été signé par plus de 250 personnes, tout comme par des acteurs impliqués dans le Comité national de l'eau et par l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement. Malgré de nombreux contacts, la proposition n'est toujours soutenue par aucun industriel.

La proposition de loi déposée en 2009 par le sénateur Christian Cambon a entre-temps été adoptée ; mais reprenant la logique curative, elle se borne à renforcer la contribution facultative au volet Eau du FSL par le biais des CCAS. Après une rencontre avec tous les groupes parlementaires, seule la députée Marie-Georges Buffet a déposé une proposition de loi qui reprend à la lettre les propositions des porteurs du projet. En tant que ministre de l'Ecologie, Chantal Jouanno a déclaré que le droit à l'eau devait être mis en place, dans la perspective de la préparation du Forum mondial de l'eau de 2012. Nicolas Sarkozy a annoncé que ce droit serait le sujet principal de ce forum, ce que les négociations préparatoires contredisent totalement pour l'instant.

Toutes les données citées dans les deux exposés ci-dessus sont accessibles sur les sites www.quechoisir.org et www.obusass-idf.fr.

Questions et débats

Emmanuel BEJANIN, AREC Poitou-Charentes, demande si les causes de la baisse de la consommation d'eau sont connues : quels rôles l'amélioration des équipements et la modification des comportements jouent-elles ? Peut-on évaluer le potentiel de réduction future ?

Sylvie GEISSMANN, ADEME Midi-Pyrénées, demande si le coût de la dépollution rendue nécessaire par de l'usage des intrants chimiques utilisés par l'agriculture industrielle est connu. Existe-t-il un lien entre le plan Ecophyto 2018 et une éventuelle future baisse des redevances et taxes ?

Grégory CARRET explique que la baisse constatée ne concerne que la consommation finale. Elle ne tient pas compte des nombreuses pertes de réseau. Dans les années à venir, des investissements importants devront sans aucun doute être réalisés dans les réseaux qui ont souvent été mal entretenus. En outre, les disparités de consommation restent fortes : celle-ci est deux fois plus importante en Rhône-Alpes que dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui peut présenter une opportunité de baisse supplémentaire. Mais la priorité est de faire baisser la consommation agricole. Les besoins sont tels qu'une région comme Poitou-Charente est devenue pionnière dans l'expérimentation de réservoirs artificiels censés pouvoir reproduire le fonctionnement des nappes phréatiques dont le niveau est de plus en plus bas.

Les pollutions sont principalement causées par les pesticides et par les nitrates. Dans le bassin parisien au sens large (Beauce incluse), les grandes cultures de céréales utilisent massivement des produits pesticides qui se retrouvent dans l'eau. En Bretagne, en revanche, l'élevage porcin produit de très grandes quantités de nitrates. La région Midi-Pyrénées souffre aussi de ce type de pollution. L'impact de ces pollutions de la ressource se retrouve dans les coûts : dans ces trois régions, il faut utiliser des traitements très complexes pour obtenir de l'eau potable, contrairement à l'Auvergne, où de nombreuses zones ne sont pas exploitées de façon intensive. L'UFC-Que choisir a évalué à plus de 500 millions d'euros le surcoût qu'implique le recours aux traitements complexes au niveau national. L'élimination de ces pollutions permettrait en outre de baisser les redevances des Agences de l'eau ou de les

consacrer à d'autres missions.

Didier CHEREL, ADEME, rappelle que les FSL Eau ont été introduits en 1997 par la loi Aubry. La loi de 2004 en a modifié la gestion pour la confier uniquement aux départements et non plus aux Conseils généraux et à l'Etat. Par ailleurs, les FSL Energie sont en partie financés par la CSPE : ce principe pourrait être une piste intéressante pour le financement d'une future allocation Eau, car il semble difficile d'asseoir une cotisation sur le chiffre d'affaires dans le cas des régies. Il n'a pas non plus été fait allusion aux travaux de maîtrise de la consommation qui peuvent être réalisés chez les ménages. A cet égard, l'action du FSATME de l'Hérault, où le GEFOSAT a dès le départ associé les actions portant sur les consommations d'eau et d'énergie, peut sembler exemplaire. Enfin, pourquoi le Manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau n'a-t-il pas été signé par l'UFC ?

Johanna HUET précise que le Manifeste propose d'intervenir par le biais de travaux de maîtrise de la consommation d'eau (installation de robinets à bas débit, par exemple). Mais ce point concerne au premier chef les interventions et les programmes de rénovation des bailleurs. L'utilisation de chasses d'eau à double débit, et d'eau non potable pour ces chasses d'eau, peut notamment mener à des économies conséquentes. Par ailleurs, une étude de Bernard Barraqué, chercheur de l'ENGREF, a montré que la baisse de la consommation est surtout due aux changements intervenus dans les comportements des ménages. Cette baisse, compte tenu de l'importance des coûts fixes, participe à la hausse des prix du m³.

Bertrand LAPOSTOLET rapporte qu'il existe des propositions en faveur de la création d'une CSP Eau, mais il faut rappeler que seul 1,4 % de la CSP Electricité est aujourd'hui consacré au financement des actions de solidarité (FSL et Etablissements publics locaux).

Grégory CARRET ignore pourquoi UFC-Que Choisir n'a pas souhaité signer le Manifeste, mais il n'est pas forcément trop tard pour le faire. La création d'une CSP Eau signifierait que les consommateurs participeraient au financement de l'effort de solidarité, mais il faudrait en évaluer les impacts. Il faudrait sans doute mettre en place une péréquation nationale, car dans le cas contraire, les habitants de Seine-Saint-Denis, par exemple, supporteraient une contribution plus forte que ceux des Hauts-de-Seine, dont les revenus moyens sont plus élevés et où les prix de l'eau sont plus bas. Des propositions ont été faites pour substituer une CSP Energie aux actuelles CSP Electricité et Gaz. Cela ouvre à débat : pour mémoire, l'UFC-Que Choisir n'avait pas soutenu la création d'une taxe carbone, parce qu'elle aurait accentué les disparités locales, du fait que la consommation énergétique est beaucoup plus forte dans les zones rurales, et préférerait privilégier d'autres mesures telles que des bonus/malus appliqués aux appareils électroménagers, par exemple.

Fabien TOCQUE, Croix-Rouge Française, relève que l'UFC a sous-entendu qu'il faudrait relever la part fixe dans les tarifs de l'eau.

Grégory CARRET explique que l'UFC ne demande pas de modifier la structure des tarifs prévue par la loi, qui incite à modérer les consommations. Il n'en reste pas moins que ces derniers de reflètent pas la réalité des coûts de production.

Jean-Marc PRIEUR, fédération des PACT, juge que l'on assimile trop FSL et traitement curatif alors que le FSL n'est pas réservé au règlement des impayés. Si la pratique en a souvent orienté l'utilisation vers le règlement des factures, rien n'empêche que les PDALPD les utilisent pour mettre en œuvre des actions de prévention de la consommation. C'est sur ces actions que ces plans devraient placer la priorité dans le cadre d'une gouvernance Etat-département.

Bertrand LAPOSTOLET rappelle que concrètement, des aides du FSL sont versées à près de 300 000 ménages chaque année, alors que le nombre de ménages en PE est évalué à 4 millions. Ceci est à rapprocher de la situation des aides de solidarité Eau. Mais en tout état de cause, le FSL ne permettra pas de régler toutes les situations.

Marie FEDOU, SUSTAIN-D, rapporte que les collectivités ont souvent signé des contrats de délégation selon lesquels elles encourent des pénalités si elles ne livrent pas aux opérateurs de l'assainissement un certain volume d'eaux usées. Cela s'oppose à la baisse de la consommation d'eau. Qu'en pensent les participants ?

Grégory CARRET ne connaît pas ses dispositions, sur lesquelles UFC n'a donc pas pris position.

Nathalie DUVELLA, CREAQ, rapporte que la mairie de Libourne (Gironde) a mis en place une tarification universelle et progressive de l'eau. Les 15 premiers m³ sont considérés comme vitaux par la municipalité et facturés à 0,10 € HT le m³. Au-delà, les tarifs augmentent progressivement.

Grégory CARRET indique que l'île de Ré abrite surtout des résidences secondaires. Le risque est donc de faire porter les coûts fixes aux résidents permanents.

Franck DIMITROPOULOS demande ce que signifie le fait que la part fixe ne doit pas dépasser 40 % de la facture dès lors que le pourcentage représenté par la part fixe dépend concrètement de la consommation d'eau du ménage. Par ailleurs, les Agences de l'eau n'ont pas compétence pour participer aux actions de maîtrise de la consommation : il faudrait peut-être faire évoluer ce point. Existe-t-il des statistiques fiables sur les consommations-types d'eau selon les zones géographiques ? Les volumes consommés varient de façon colossale selon les zones urbaines ou rurales, et il serait intéressant de disposer de données précises. Il faut préciser que pour le RAPPEL, le terme « préventif » signifie le fait d'éviter les consommations – et non, comme c'est souvent le cas dans les services sociaux, pour éviter les impayés.

Grégory CARRET explique que le terme « prévention » désigne pour UFC-Que choisir la lutte contre les pollutions. Un arrêté établit la part fixe des factures à un maximum de 30 % dans les communes rurales et de 40 % dans les communes urbaines. Le montant de la facture est évalué sur la base d'une consommation de 120 m³.

Johanna HUET indique que Bernard Barraqué travaille depuis 3 ans pour établir les données relatives aux consommations d'eau. Un autre chercheur membre de l'Académie de l'eau, Henri Smets, vient de publier un ouvrage sur la tarification sociale de l'eau (progressivité, dégressivité, gratuité, etc.) dans tous les pays européens et a mené une étude détaillée sur la consommation d'eau à Paris selon différents critères.

Dider CHEREL confirme qu'il est exact que l'ONEMA (office qui fédère l'action des Agences de l'eau) n'a pas compétence pour intervenir chez les particuliers. Il faudrait donc modifier ses missions afin qu'il puisse participer à ce type d'actions.

Benoît CABY précise que les Agences de l'eau peuvent toutefois financer les actions de communication qui s'adressent aux particuliers. Par ailleurs, les collectivités en régie peuvent néanmoins mener campagne en faveur de la baisse des consommations, même s'il est difficile de soutenir cette action par des arguments économiques en raison de la prépondérance des coûts fixes.

Nathalie DUVELLA explique que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a adopté un SAGE sur les nappes profondes de Gironde, qui vise à maîtriser les consommations d'eau, y compris des ménages. Elle finance pour cela des Espaces Info Economies d'eau, aux côtés d'autres partenaires.

Bertrand LAPOSTOLET rappelle que le groupe de travail PE du Plan Bâtiment Comptoir général, Paris 10^{ème} – 28 septembre 2010

Grenelle avait pointé que le niveau de ressources pris en compte pour ouvrir droit aux tarifs sociaux de l'énergie est inférieur d'un tiers au seuil de pauvreté. Même les ménages qui obtiennent ces tarifs restent en situation de PE, puisqu'ils consacrent en moyenne plus de 19 % de leur revenu à l'énergie. Une fois réglées les dépenses contraintes, le revenu disponible par membre du foyer n'atteint que 5,50 euros par jour et par personne. Il faut rappeler que le montant de ces aides est insuffisant, que certains types d'énergie (bois, notamment) ne sont pas pris en compte et que les bénéficiaires potentiels hésitent souvent à les demander en raison du marquage social qu'elles entraînent. Il faut aussi tenir compte des consommations indirectes des locataires du parc social ou des copropriétés.

Ces constats ont amené la FAP à soutenir le Manifeste, car il faut sortir des systèmes de tarifs sociaux faisant intervenir les distributeurs. Il faut aussi rappeler que le recours à la CAF permet de maîtriser les coûts de gestion de ces mesures, qui ne sont pas négligeables : c'est pourquoi il serait logique de confier la gestion de l'ensemble des tarifs sociaux de l'eau et de l'énergie à la CAF. Cela n'est qu'un aspect de l'approche transversale à adopter. Ces points ont clairement été posés au sein des tables rondes de l'énergie, où le nombre d'acteurs qui soutiennent les approches défendues par le Manifeste augmente, ce qui est encourageant.

Potentiels de maîtrise de l'eau pour les ménages

Franck DIMITROPOULOS observe que les membres du RAPPEL interviennent souvent dans les logements des personnes précaires, en particulier pour installer de petits équipements économes en énergie. Il faudrait donc pouvoir en profiter pour évaluer la consommation d'eau des ménages et le type d'actions qui pourraient être engagées.

La plupart des membres du RAPPEL doivent déjà connaître l'outil Excel assez simple mis à leur disposition et qui permet d'évaluer l'impact monétaire d'un certain nombre de consommations et des actions permettant de les réduire. Bien qu'imparfait et devant être amélioré pour tenir compte de la part fixe de la tarification de l'eau, il peut être utilisé aujourd'hui, à titre d'exemple, pour montrer l'impact d'un certain nombre d'actions sur le budget d'une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants). L'expérience montre toutefois qu'en pratique, la consommation dépend de facteurs multiples, dont l'âge des enfants : les adolescents consomment plus d'eau que les jeunes enfants. Les calculs ont été effectués sur la base du prix moyen français de 3,39 euros/m³.

Les laves-linge et lave-vaisselle sont peu consommateurs : sur la base de 5 lessives par semaine, le lave-linge d'une famille de quatre personnes engendre une consommation de 20 m³ d'eau par an. Il faut remarquer, toutefois, que le potentiel financier des économies réalisables grâce à des lave-linges de classe A ou A+ par rapport à des modèles anciens est bien plus élevé pour l'eau que pour l'électricité, alors que l'accent est généralement mis sur ce dernier point par les fabricants.

La consommation d'une chasse d'eau de 8 litres utilisée 3 fois par jour et par personne (ce qui suppose que les membres du foyer travaillent ou se rendent à l'école, etc.) représente une consommation de 35 m³, soit 120 euros par an. Utilisé 3 fois par jour et par personne, le lavabo, dont la consommation est plus forte avec les modèles de robinets à levier (jusqu'à 12 l/min) qu'avec les robinets classiques, représente un coût de 74 euros.

Une douche norme NF consomme 17 litres par minute. À raison d'une douche de 5

minutes par jour et par personne, compte tenu d'un débit moyen de 12 l/min, le poste de dépense atteint 297 euros par an. Et ainsi de suite. Globalement, la consommation atteint presque 50 m³ par personne et par an, sachant que les consommations individuelles d'eau, pour l'essentiel, ne baissent pas en fonction du nombre de membres du foyer (même si les études précises manquent à ce sujet). La famille de notre exemple consomme un total de 191 m³ par an, soit une facture de 648 euros qui, pour une famille située au seuil de pauvreté, représente environ 6 % du revenu annuel.

Pour aider cette famille, il est possible de modifier les équipements grâce à l'installation d'une chasse d'eau double-flux (d'un coût de 40 euros environ), d'un économiseur d'eau calibré à 6 l/min sur les robinets du lavabo et de l'évier (de 5 à 8 euros en tout) et d'une douche calibrée à 6 l/min (32 euros). Pour un investissement de 90 euros maximum, le coût de la consommation annuelle de la famille est passé à 410 euros, soit une baisse de 238 euros. L'investissement est donc rentabilisé dès la première année. Les temps de retour sont globalement plus rapides que dans le domaine de l'énergie et la restitution du revenu au reste-à-vivre des familles est très rapide. Il faut donc accorder la même attention aux économies d'énergie et d'eau lors des interventions à domicile, ce d'autant plus qu'expliquer à une famille précaire qu'elle peut économiser très rapidement 150 euros par an la met immédiatement dans la logique de maîtrise de ses consommations en général.

Il faut aussi porter l'attention sur les fuites, qui sont souvent importantes. Cela concerne en particulier les bailleurs locaux et les gardiens d'immeubles, qui entrent dans les logements des locataires. Une fuite en goutte à goutte de 0,5 l/min coûte environ 15 euros par an, soit 150 fois le prix du joint. Une fuite de 1,5 l/min justifie à elle seule l'intervention du plombier, puisqu'elle coûte 45 euros par an. Une fuite invisible de la chasse d'eau (détectable avec une feuille de papier posée dans la cuvette) coûte 90 euros par an ; et une fuite plus importante, 450 euros par an. Il faut donc être très attentifs à ces différents points qui, au-delà du rôle que peuvent jouer les aides sociales actuelles ou à venir, sont primordiaux.

Questions et débats

Patrick GACHET, ALE – EIE Indre-et-Loire, souligne qu'il faut accorder une très forte attention à la vétusté et aux conditions de maintenance des équipements. Cela concerne en particulier les appareils de chauffage de l'eau. Il a été récemment averti par son Conseil général de la consommation de 1600 m³ d'un ménage. Il n'y avait aucun doute sur le fait que le problème provenait d'une fuite du groupe de sécurité du ballon d'eau chaude. En dehors des usages, il faut systématiquement s'interroger sur des effets du vieillissement et du tartre sur les appareils de chauffage.

Franck DIMITROPOULOS observe que certains bailleurs sociaux intègrent aux charges locatives une cotisation qui permet de disposer des services gratuits d'un plombier sous un délai de 48 heures ou d'une semaine pour réparer très rapidement une fuite, par exemple. Le coût est souvent presque négligeable (12 euros par an et par locataire chez un des bailleurs du Lot) ; pourtant, il est fréquent que des associations (y compris de consommateurs) demandent la suppression de ce service en considérant que les locataires n'ont pas à contribuer pour la collectivité. Les avantages financiers de ce type de services ne font aucun doute. Il serait souhaitable que l'UFC-Que choisir fasse circuler cette information.

Grégory CARRET prend note de cette demande.

Michel GONORD, EDF Solidaire, note que les bailleurs sociaux rapportent qu'en raison des pressions exercées sur les coûts des prestations externes, ils se retrouvent

en situation de passer des marchés au « moins-disant. » Avec un recul de quelques années, les bailleurs se rendent compte que les installateurs choisis au rabais n'ont plus le temps d'effectuer les opérations élémentaires de maintenance. Ils s'interrogent à présent sur l'opportunité de revenir devant leurs locataires pour proposer une renégociation des contrats conclus, puisque les coûts explosent.

Bertrand LAPOSTOLET estime que cet exemple montre bien qu'il est essentiel de relâcher la pression financière immédiate qui pèse sur les occupants pour pouvoir investir dans la maîtrise des coûts à moyen et long terme.

Jean-Marc MARICHEZ, Habitat & Développement Nord-Ouest, observe que la récupération des eaux de pluie et leur utilisation pour les chasses d'eau sont souvent évoquées. Est-ce pertinent ? Cela peut-il poser des problèmes du fait que l'on augmente le volume des eaux à assainir sans que le service ne soit facturé, puisque son coût est évalué à partir la consommation d'eau potable ?

Franck DIMITROPOULOS explique que les investissements à réaliser pour récupérer l'eau de pluie sont colossaux et que la réglementation y est défavorable. Cet équipement n'est réalisable que dans les logements neufs et ne peut être envisagé qu'exceptionnellement dans les logements anciens où vivent la plupart des foyers précaires. Les personnes possédant un puits peuvent envoyer dans l'assainissement des volumes d'eau très supérieurs à leur consommation d'eau potable – à tel point que les élus des zones rurales envisagent de plus en plus d'installer des compteurs d'eaux usées, ce qui, techniquement, n'est pas une mince affaire.

Pascal LECUYER, Agence Parisienne du Climat, note que ce manque-à-gagner est compensé par le fait que les propriétaires d'un système individuel d'assainissement acquittent le plus souvent la taxe sur les eaux usées. C'est son cas.

Franck DIMITROPOULOS répond qu'en principe, les personnes disposant d'une fosse septique n'ont pas à payer cette taxe.

Grégory CARRET note que les simulations effectuées par l'Association des maires de France montrent que les actions de diminution de la consommation d'eau pourraient amener les consommations de 150 m³ à 100 m³ sur son périmètre de coûts. Du fait que les coûts sont essentiellement des coûts fixes, le coût total moyen par abonné ne passerait que de 230 à 220 euros, ce qui n'incite pas l'AMF à favoriser la baisse de la consommation d'eau des ménages.

Maud GERARD, GERES, pense qu'il faudrait songer à former les plombiers à effectuer les petits travaux de maintenance qui, financièrement, ne les intéressent pas en général. La mutualisation de ce type de services à l'échelle d'un quartier permettrait peut-être de les solvabiliser tout en les rendant accessibles aux habitants.

Franck DIMITROPOULOS note qu'il s'agit du système mis en place par les bailleurs sociaux, qui peuvent aussi faire appel à des structures telles que les régies de quartier pour ces services. Une expérience de « plombiers à vélo » intervenant en cas de petits problèmes est menée à Toulouse, mais est peu concluante pour le moment.

Erik DORGE, CAUE – EIE du Doubs, rapporte que dans le Doubs, il a été possible, au sein des commissions de renégociation de contrats trisannuels de maintenance des bailleurs sociaux, de demander avec la CLCV que les plombiers profitent des visites de remplacement des joints pour installer des embouts régulateurs de débit sur tous les robinets. Cela permettrait d'équiper tout le parc en un an pour un coût réduit. Il faut sensibiliser sur ce point les associations de consommateurs (dont l'UFC-Que choisir) car elles sont systématiquement présentes dans les commissions.

Alexandre GUINET, BECETIZEN, s'interroge sur les éventuels avantages de la

gestion délocalisée de l'eau au vu de l'importance des coûts fixes. En reprenant le principe des bâtiments à énergie positive, rendre les immeubles producteurs d'eau pourrait permettre de réduire les consommations de façon drastique.

Franck DIMITROPOULOS explique que la lutte contre la précarité à court et moyen terme est du ressort de l'aide à la personne. Cela n'empêche pas qu'il faille aussi, par ailleurs, renforcer l'autonomie locale et aller vers d'autres changements de société.

Christian LE BRUN, Un Toit pour Tous, rapporte que la Ville de Grenoble est repassée en régie pour le service de l'eau, et que ses CCAS s'interrogent sur la mise en place d'un tarif social de l'eau. Par ailleurs, des membres du RAPPEL auraient-ils travaillé sur le chauffage urbain ? A Grenoble comme ailleurs, ce service est délégué à un prestataire privé et les tarifs sont anormalement élevés, ce qui a été souligné par de récents articles de presse. Un groupe de travail a été lancé au sein d'Amorce pour essayer d'obtenir des tarifs sociaux pour le chauffage urbain, qui concerne un très grand nombre de personnes précaires totalement captives de ce système, notamment dans les logements sociaux.

Edwige BOUTET, CAUE du Gard, observe que de très nombreux contrats de délégation pour le chauffage urbain entrent actuellement en renégociation. Il est d'autant plus important que les particuliers et les associations en fassent leurs préoccupations. Sans cela, la situation n'évoluera pas.

Bertrand LAPOSTOLET estime que ce point pourra être abordé sur la liste de discussion et remercie les intervenants de l'UFC-Que choisir et de l'OBUSSAS au nom du RAPPEL.

Pause déjeuner

Après-midi Bienvenue en RAPPEL-Land !

Franck DIMITROPOULOS explique que l'après-midi sera consacrée à la présentation des six actions qui devraient, si les politiques complètes de lutte contre la PE étaient construites, être menées partout, mais qui ne le sont, pour le moment, que dans le territoire utopique de « RAPPEL-Land ». Les actions présentées ci-dessous couvrent toutes les étapes de la lutte contre la PE : du diagnostic territorial au repérage, en passant par la mobilisation des acteurs du territoire ; puis, concernant l'action chez les ménages, de la visite technicosociale aux travaux lourds faisant appel aux aides de droit, en passant par les travaux d'ampleur intermédiaire permettant de commencer à améliorer la situation. Chaque présentation sera suivie d'un temps d'échange.

Action 1 Diagnostic territorial

Présentation par Emmanuel BÉJANIN, AREC Poitou-Charentes

Membre du Réseau des agences régionales de l'énergie, l'Agence Régionale Évaluation environnement et Climat (AREC) Poitou-Charentes porte des missions d'observation et de prospective dans le domaine de l'énergie et du climat, de la biomasse et des déchets. Elle travaille en partenariat avec l'ADEME, les services de l'Etat et les collectivités (Régions, Départements et communauté d'agglomération) auxquelles elle apporte des outils d'aide à la décision.

La version 1 de l'étude de caractérisation des ménages en situation de PE de l'AREC a été publiée en 2010. A l'issue des travaux du groupe de travail PE du plan Bâtiment Grenelle, les éléments de caractérisation nationale des ménages exposés (ruralité, âge élevé, habitat ancien) avancés par l'ANAH sont apparus très pertinents et ont laissé craindre que la région Poitou-Charentes ne soit très exposée en raison des caractéristiques de son habitat, de sa population et des modes de chauffage (le fioul étant prépondérant). Des élus locaux se sont alors adressés à l'AREC pour savoir s'il était possible de disposer de données locales précises sur les CSP et les types d'habitats touchés et sur l'impact des modes de chauffage, de la future hausse des prix, etc.

L'étude ANAH réalisée sur la base de l'enquête nationale Logement de l'INSEE n'est pas régionalisée. Après avoir écarté l'approche de caractérisation de la PE par le biais des bénéficiaires des tarifs sociaux, il a fallu inventer une méthode statistique s'appuyant sur les consommations énergétiques des différents types d'habitat et modes de chauffage, sur les revenus des ménages et sur les tarifs énergétiques (abonnements ou consommables).

Toutes les informations relatives aux caractéristiques du logement et des individus proviennent de l'INSEE. Les données du recensement permettent de connaître les 750 000 logements de la région. Elles ont été croisées avec les caractéristiques de l'habitat (période de construction, types d'habitat, type de chauffage, et énergie) pour déterminer 112 profils énergétiques auxquels correspondent des consommations unitaires par m² et par an transmises par le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie, qui sont corrigées en fonction des conditions climatiques, ce qui permet de construire la consommation théorique des logements utilisés de façon normale. Celle-ci est ensuite traduite en facture énergétique en fonction des tarifs en vigueur.

Ces résultats sont ensuite croisés avec le fichier Individus INSEE, qui comporte la CSP et le type d'activité des personnes. Il est alors possible de croiser ces données avec

les informations INSEE sur le revenu disponible, donc de disposer, pour chaque logement, du revenu et de la facture énergétique théorique. Il en résulte le calcul du taux d'effort à l'échelle de chaque logement, donc la détermination des ménages théoriquement en PE (y compris les ménages pratiquant l'autorestriction). Il est ensuite possible de mener des études analytiques à partir différents critères (caractéristiques du logement, situations professionnelles et sociales) et de déterminer quels sont les ménages situés aux portes de la PE, en faisant varier les prix des énergies en examinant quelles sont les personnes soumises aux risques les plus élevés.

La constitution de ces données a permis d'établir une carte qui présente, commune par commune, le pourcentage des foyers théoriquement en PE. Elle montre que la PE est plus rare dans les agglomérations, où le gaz, moins coûteux, est plus fréquent, et où les surfaces habitées sont moindres. Le cœur du Poitou et le Sud des Charentes sont les plus exposés, le premier par exemple, parce qu'il est largement équipé au fioul.

L'étude a obligé à défricher un terrain vierge et a été validée par les partenaires de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES : fournisseurs, collectivités, associations, bailleurs, gestionnaires de réseaux, etc.), qui ont vérifié son adéquation aux réalités de terrain. La méthode présente certaines limites que corrigera la version 2, qui actualisera prix et données, s'appuiera sur un modèle de l'INSEE permettant d'évaluer le revenu disponible et permettra, notamment, de remettre des résultats plus précis par CSP et par territoire. Cette version reviendra aussi sur les hypothèses « brutales » utilisées, telles que le prix de bois retenu par la version 1, qui ne prenait pas en compte le fait que la majorité des habitants s'approvisionnent localement. Il faut cependant veiller à protéger les données personnelles dans les petites communes, et garder à l'esprit que l'étude se borne à la caractérisation, et non au repérage. Une synthèse de 8 pages en est disponible sur le site www.arecpc.com.

Questions et débats

Yves BUISSON, Ville de Montreuil, rappelle que la Ville de Montreuil travaille sur la PE depuis de longues années, notamment à travers ses impacts sanitaires. Il pourrait être intéressant de croiser la cartographie obtenue par l'AREC en Poitou-Charentes avec les données de l'Observatoire national de la santé pour voir si des corrélations nettes apparaissent entre la PE et les affections respiratoires, la surmortalité hivernale, etc.

Didier CHEREL note que les cartographies de l'AREC sont très fines. N'est-ce pas une bonne base pour cibler les quartiers où développer des actions ciblées ?

Franck DIMITROPOULOS demande si ce type de travail essaime sur d'autres territoires, et si des collectivités s'adressent à l'AREC en ce sens.

Claire BALLY, Ecopolénergie, observe que les cartographies sont des outils très percutants pour sensibiliser les élus, et demande comment accéder aux données de l'INSEE. Cela semble plus facile pour une agence publique que pour le réseau PE PACA. Les données disponibles permettent-elles d'accéder aux revenus et aux CSP des ménages, afin d'aller plus loin que le critère des 10 % en utilisant les données de l'enquête Logement sur la sensation de froid ressentie dans les logements ? Cela concerne souvent les agriculteurs, qui pratiquent l'autorestriction.

Emmanuel BÉJANIN prend note de la suggestion d'Yves Buisson. L'AREC travaille aussi pour évaluer l'impact des transports sur la PE, grâce aux statistiques très précises de l'INSEE, qui permettent d'évaluer avec une grande précision la distance domicile-travail, et donc d'approximer la consommation énergétique associée.

L'AREC propose les observations les plus fines possible. Les données de l'INSEE permettent de disposer des données à l'échelle IRIS (par quartier), ce qui intéresse de très près les agglomérations, à qui revient ensuite la mise en place des programmes de repérage. L'agence assure ainsi ce 29 septembre 2011 une restitution à la demande d'une Communauté de Communes qui a souhaité disposer de données très précises pour mettre en place, dans un second temps et avec les services sociaux, une opération de repérage.

Après publication du premier diagnostic, de nombreux Conseils régionaux et généraux et agglomérations se sont adressés à l'AREC pour obtenir la méthodologie utilisée. Il n'est pas possible de répondre à ces demandes qui sont devenues beaucoup trop nombreuses ; en outre, l'AREC est en train d'améliorer cet outil strictement reproductible sur d'autres territoires et préfère ne pas la diffuser avant de disposer de sa version 2. Mais il ne revient pas à l'AREC de travailler à sa diffusion, même si elle est très favorable à ce que d'autres agences ou collectivités adoptent cette démarche.

Le travail a été mené dans le cadre de l'OREGES. Ses partenaires, dans le cadre de la relation de confiance instituée, livrent des données locales (FSL, tarifs sociaux du gaz, etc.) très confidentielles et qui ont été corrélées aux résultats obtenus par le diagnostic. Les données INSEE, elles, sont entièrement gratuites et publiques et peuvent être téléchargées librement. Les fichiers Logements et Individus comptent 23 variables communes, ce qui permet, une fois les rapprochements de fichiers effectués, d'attribuer chaque personne à son logement (à hauteur de 95 %). L'INSEE a confirmé le bon rapprochement des fichiers.

Dans sa version 1, l'outil a utilisé les seules données sur les CSP disponibles à l'échelon régional (8 CSP). Après 18 mois de travail avec l'INSEE Poitou-Charentes, la version 2 exploitera le fichier à 64 CSP et prendra en compte le statut matrimonial, le nombre d'enfants, le caractère rural ou urbain de la commune, etc., ce qui permettra d'affiner la matrice de calcul des revenus et dépenses.

Action 2 Mobilisation territoriale

Par Nathalie DUVIELLA, CREAQ

Le CREAQ a pour mission de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Elle existe depuis 1998 et anime depuis 2001 un EIE et depuis 2007 un Espace Info Economies d'Eau. Elle intervient aussi sur des missions d'expertise, des missions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des enfants et des adultes et, de manière croissante, sur la PE.

Des permanences PE ont d'abord été assurées dans le cadre de l'EIE auprès des centres sociaux, avant que ne soient mis en place des ateliers collectifs. A la demande des travailleurs sociaux, des visites techniques ont été effectuées dans les domiciles afin de préconiser des travaux. Des dispositifs du type FSATME ont ensuite été créés à l'échelle de trois quartiers d'une commune, fonds d'aide qui fonctionnent très bien. Un outil de suivi des consommations des fluides est en cours de développement et de test au sein de la structure, afin de mettre en place un observatoire mesurant les consommations avant et après travaux.

Le CREAQ est à l'initiative de la création du réseau départemental Préca Energie Gironde (PE33). Jusqu'en 2009, ce territoire n'était que peu ou pas mobilisé et commençait à peine à prendre conscience des enjeux. Les structures étaient généralement capables de rendre compte de leurs actions, mais ignoraient celles des autres acteurs et les dispositifs existants. C'est pour fédérer le territoire du

département que le réseau PE33 a été créé, en parallèle de la mise en place de l'Observatoire de la pauvreté et de la précarité du Conseil général. Il a pu profiter de la mise en contact des acteurs au travers de l'atelier de cet observatoire consacré à la PE.

Le département est apparu comme étant l'échelle pertinente, du fait de sa compétence pour l'aide sociale et parce qu'il est le territoire de référence pour l'aide à la pierre. Les travailleurs sociaux, mais aussi les artisans, les financeurs et les élus ont été intégrés au tour de table afin de développer une culture partagée grâce à un centre de ressources commun.

Afin d'évaluer les attentes des professionnels, un questionnaire s'inspirant de celui utilisé par les co-animateurs du RAPPEL lors de sa mise en place a été envoyé à l'ensemble de partenaires identifiés, à qui il a été suggéré d'intégrer le comité de pilotage. Les réponses positives ont été nombreuses et 15 structures très diverses y siègent à présent : aux côtés du Conseil général, il s'agit de collectivités, communes, associations, des SACICAP, de bureaux d'étude et d'artisans.

Le réseau a souhaité se rendre visible rapidement grâce à un logo spécifique. À la demande des collectivités, une charte a été rédigée pour que les services techniques puissent s'impliquer à la suite de la signature des élus locaux et pour donner corps à l'appartenance, ce qui n'empêche pas que tous les professionnels puissent par ailleurs y participer sans être signataires de la charte. Mais elles ne peuvent alors pas se dire membres du réseau départemental.

Le réseau PE33 a voulu développer des actions de terrain immédiates mais aussi récurrentes, afin de s'inscrire dans le temps. Les membres du réseau sont invités mensuellement à une matinée thématique, le module « Qu'est-ce que la PE ? » s'étant révélé être le plus demandé, y compris par les travailleurs qui sont déjà les plus concernés au quotidien. Une rencontre annuelle permet de regrouper tous les membres et non membres pour rendre compte de l'actualité nationale et bénéficier de retours d'expériences locales. Les communautés de pays et autres collectivités volontaires pour initier des actions sont à présent de plus en plus nombreuses à contacter les animateurs du réseau PE 33.

Questions et débats

Quentin HOFFER, Conseil général de l'Essonne, demande si la mobilisation du réseau PE 33 s'articule avec la formation des travailleurs sociaux mise en œuvre en 2008 et 2008 par le Conseil général en matière de diagnostic. Ce réseau s'articule-t-il avec un éventuel CLE PE en Gironde ?

Sandrine BARRELET, H&D – EIE de l'Eure, souhaiterait en savoir plus sur le FSATME cité à l'échelle des quartiers. Il pourrait être présenté sur le site du RAPPEL.

Nathalie DUVIELLA rapporte que les agents du FSL ont été formés par EDF, Gaz de Bordeaux, GDF et l'AMM. La formation citée par Quentin Hoffer est doit être restée très confidentielle, puisqu'elle n'a laissé aucune trace sur le terrain. Le CLE est en cours de signature, mais sa rédaction n'a pas donné lieu à la convocation d'une table-ronde. Le CREAQ a été invité à son élaboration par l'intermédiaire de l'ANAH, qui est membre du réseau PE 33 : celui-ci devrait donc apparaître parmi les signataires. Comme ailleurs, le CLE porterait uniquement sur les OPAH en cours et en projet.

Le dispositif cité concerne un quartier très ciblé. Il est financé par la SACICAP Gironde (5000 euros maximum par dossier) et par la mairie (500 euros). L'animateur local est une association de quartier. Le CREAQ effectue les visites techniques, émet une

priorisation des travaux, mène des visites après chantiers et réalise un suivi des consommations. Une commission mensuelle examine les dossiers, qui sont généralement validés dans les deux mois suivant la visite. Seuls les travaux prioritaires (isolation de toiture, notamment) sont effectués. Deux opérations ont été menées sur 50 propriétaires chacune et une troisième est en préparation dans le centre historique de Bordeaux (avec un plafond de 2000 euros. Sur la première opération, 48 chantiers sur les 50 prévus ont été réalisés et les consommations après travaux sont suivies.

Action 3 Détection des ménages

Par Simon POUILLAUTE, Agence Parisienne du Climat

Créée en mars 2011, l'Agence parisienne du Climat (APC) est chargée de missions multiples de mise en œuvre du plan Climat de la Ville de Paris. Comptant déjà quelque de 60 adhérents (acteurs sociaux, du bâtiment, de la copropriété, de la PE, etc.), elle bénéficie de financements mixtes et compte trois pôles : information-communication, stratégie-projets (mise en œuvre du plan Climat), et Conseil et Accompagnement. Ce dernier coordonne les EIE, se charge de l'animation des territoires auprès des partenaires, de l'accompagnement des copropriétés et de la lutte contre la PE.

S'appuyant sur le travail mené ces dix dernières années par les associations EDIF, IDEMU et PPV-BNS, l'APC mène un travail d'information, de sensibilisation, de créations d'outils et d'appui technique auprès des acteurs-relais (bailleurs sociaux notamment), et souhaite à terme animer un réseau transversal parisien pour porter l'accompagnement opérationnel des personnes en PE. Le CLE signé le 23 mai 2011, et porté par la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), lui confie le repérage et l'accompagnement des ménages. Trois SACICAP, ainsi que la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, la CNAV et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris en sont aussi signataires.

Pour mettre en œuvre sa mission, l'APC a aussi sollicité sur le territoire les CAF, CCAS, centres sociaux, Points Information Médiation Multi Services, tout comme le PACT 75 et H&D 75, agréés pour l'ingénierie sociale et technique à Paris, mais aussi les régies et associations de quartiers et les amicales de locataires, qui représentent autant d'« entrées » possibles pour le repérage. L'APC a adressé à ces partenaires un outil commun de repérage qui se présente sous la forme d'une fiche de liaison (un A4 recto-verso) et qui est obligatoirement remplie en compagnie d'un travailleur social et signée par le ménage, qui accepte ainsi d'être contacté par l'APC pour organiser une visite à domicile.

Le programme s'adresse à toutes les personnes en PE (indépendamment de leur statut d'occupation (propriétaire occupant, locataires du parc public ou privé) et il a été fait le choix de la médiation systématique par le travailleur social. La fiche décrit les occupants, l'état du logement et le mode de chauffage et peut être remplie partiellement (certaines données pouvant être difficiles à recueillir). Elle s'appuie aussi sur le ressenti du travailleur social et sur des éléments multiples (allant de la présence d'humidité à la maîtrise de la langue) afin de hiérarchiser les interventions. Seule l'APC dispose des données sensibles sur le ménage. Le fichier a été déclaré à la CNIL et les seules données diffusées hors APC le sont anonymement dans un but statistique.

A partir de l'enquête Logement 2006, on peut évaluer sur Paris à 54 000 le nombre de foyers consacrant plus de 10 % de leur revenu à leurs charges d'eau et d'énergie, et à 73 000 le nombre de propriétaires occupants modestes. Mais contrairement au reste de la France, à Paris 60 % des habitants sont locataires, les loyers sont très élevés et

la performance thermique des logements (dont 90 % datent d'avant 1981) est faible. Le total des aides FSL Energie et Paris Energie Famille atteint ainsi 10 millions d'euros pour plus de 50 000 bénéficiaires.

De multiples opérations, plans et acteurs territoriaux peuvent être sollicités dans la perspective du repérage. Le quartier Flandres a fait l'objet d'une identification fine des acteurs et d'une caractérisation de la PE au niveau de l'îlot et les acteurs du PDALPD apportent aussi des données, mais il est impossible d'accéder aux données des fournisseurs d'énergie (impayés et surconsommations). Les bailleurs sociaux connaissent très bien leurs locataires et leur parc, et peuvent apporter de nombreuses informations. Il est essentiel d'impliquer les signataires du CLE PE à travers des interlocuteurs personnellement identifiés dans chaque structure. C'est pourquoi il est capital que la Ville de Paris et sa double compétence (Département et Ville), forte de nombreuses directions et de ses 45 000 fonctionnaires se soient fortement impliqués.

La fiche de liaison, dont la promotion cible uniquement les professionnels et non le grand public, est accompagnée d'une notice d'utilisation portant notamment sur la confidentialité et sa diffusion. Cela permet de rassurer des travailleurs sociaux qui ont besoin que la structure nouvelle qu'est l'APC (non identifiée comme structure sociale) fasse ses preuves. Les fiches remplies peuvent être renvoyées grâce à une enveloppe T, par mail ou par fax, et un numéro de téléphone dédié permet d'obtenir des précisions. Un référent est responsable de la compilation et du projet au sein de l'APC. Cette fiche sera revue à la fin de 2011, qui constitue une année expérimentale. L'expérience montre d'ailleurs qu'il est indispensable de rencontrer les équipes de travailleurs sociaux et autres acteurs de terrain qui vont être amenés à renseigner les fiches, afin d'expliquer la démarche et de répondre aux nombreuses questions.

Il est essentiel, lors des visites, d'apporter une aide concrète immédiate, car les travailleurs sociaux font observer que les ménages ont déjà conscience de leurs problèmes. Il faut aussi que la visite intervienne rapidement après envoi de la fiche. Toutes les visites sont précédées d'entretiens téléphoniques préalables, notamment parce qu'il est important que les ménages précaires ne s'imaginent pas que les intervenants de l'APC peuvent régler d'autres problèmes que ceux pour lesquels ils sont compétents (comme la médiation locataire-propriétaire ou occupant-fournisseur d'énergie et d'eau).

Questions et débats

Didier CHEREL demande si l'APC envisage de créer un réseau comparable au réseau girondin. Comment surmonter les réticences des travailleurs sociaux, qui mettent en avant la nécessité d'intervenir concrètement, alors que les dispositifs existants ne favorisent en rien l'intervention chez les locataires, majoritaires à Paris ? Que proposer à ces locataires ?

Simon POUILLAUTE explique que la Ville de Paris souhaite créer un réseau départemental, à l'exemple du réseau PACA ou de celui la Gironde. L'action chez les locataires est, bien entendu, la plus difficile. L'APC interviendra dans le cadre des rénovations collectives prévues par les bailleurs sociaux afin de préparer la réception des logements grâce à des visites destinées à éviter que la modification des comportements n'empêche d'obtenir la baisse de charges promise. L'action est beaucoup plus difficile chez les locataires du parc privé, puisqu'il faut identifier les propriétaires et s'efforcer d'agir auprès d'eux par le biais d'une équipe spécialisée de l'APC qui propose aux copropriétés de les accompagner dans la réalisation d'un audit subventionné par l'ADEME, la Ville et la Région. Mais les délais sont longs et cet

accompagnement ne débouche sur des travaux qu'après un accompagnement de 2 à 4 ans. Même si les petits équipements peuvent jouer un rôle, les intervenants de l'APC ne devront pas mentir à ces locataires.

Action 4 Diagnostic technico-social des ménages : visites à domicile, petits équipements

Par Jean-Jérôme CALVIER, SOLENI

Hébergé par le groupe d'économie solidaire ULISSE, le projet SOLENI (Solidarité Energie Insertion) préfigure une future SCIC conventionnée en tant qu'entreprise d'insertion proposant des accompagnements personnalisés au domicile des ménages en PE. Trois salariés en insertion travaillent dans ce cadre aux côtés de Jean-Jérôme Calvier. SOLENI vise à contribuer localement aux changements sociétaux à opérer en participant à la cohésion sociale grâce au principe d'insertion, montrant que les travailleurs modestes et les ménages en PE peuvent participer aux changements collectifs en adoptant une démarche préventive et en inventant un nouveau modèle économique.

L'émergence et la maturation du projet ont été financées par les réseaux de l'économie sociale et solidaire (Fonds Social Européen et France Active). Grâce au financement des partenaires (Gaz et Electricité de Grenoble, communauté de communes du Grésivaudan et CCAS de Grenoble), le projet est actuellement en phase d'expérimentation. Ses objectifs sont la lutte contre l'exclusion et le retour à l'emploi grâce à l'insertion par l'activité.

Il prévoit l'accompagnement socioprofessionnel de ces personnes et comporte des objectifs de mixité des personnels. A travers le diagnostic sociotechnique à domicile, le conseil et la co-installation de matériels économes, il vise participer à la lutte contre la PE dans une logique d'accompagnement global des familles. Le terme de « travaux de confort thermique » étant sans doute préférable à celui de « petits travaux ».

Le comité de pilotage comprend des représentants d'Un toit pour tous, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et du monde du logement. Après la phase d'expérimentation, il faudra examiner si d'autres partenaires sont intéressés pour s'investir dans le projet en soutenant un volume d'activité qui permettra de créer la SCIC. Selon les conventions de partenariat actuelles, chaque partenaire a accepté que le dispositif soit expérimenté auprès de dix ménages dont il a la responsabilité (25 pour le CCAS). Les trois travailleurs ont été formés à l'énergie dans le logement par Muriel Fusy (ALE Agglomération lyonnaise) et à la communication par Marie Mazzocchi (Ofélia, Villeurbanne) avec le souci de ne pas stigmatiser les ménages, et de développer une approche de neutralité tout en s'appuyant sur le parcours des salariés en insertion, qui peut être proche de celui du public visé.

Durant cette phase de test, les ménages ont été repérés facilement par le biais du service recouvrement de Gaz Electricité de Grenoble. Le repérage effectué par les travailleurs sociaux de la collectivité du Grésivaudan via les aides sociales s'est avéré plus difficile que celui effectué par la plateforme mise en place par le CCAS de Grenoble. Jean-Jérôme Calvier a participé à toutes les premières visites des salariés en insertion. Les états des lieux portent, à travers une grille, sur les consommations, le bâti, les usages et le ressenti. Un compte-rendu le plus lisible possible pour les familles préconise ensuite les actions à réaliser et évalue les économies financières. Quelques semaines plus tard, les secondes visites permettent de présenter les conseils personnalisés aux ménages, de co-installer des matériels économes (lampes basse

consommation, mousseurs et réducteurs de débit d'eau, écosac pour les toilettes, multiprises avec interrupteur, programmateur HC/HP,...) puis de réaliser des travaux de confort thermique (calfeutrage de fenêtres/portes, calorifugeage de tuyaux d'eau chaude, de cumulus électrique,...). L'accompagnement se termine en orientant les personnes vers d'autres dispositifs d'aide ou d'intervention, en fonction notamment de leur statut d'occupation.

L'expérimentation sera suivie d'une évaluation quantitative et qualitative des impacts. Il sera proposé d'intégrer ces actions d'animation dans les programmes CEE des partenaires obligés ou éligibles. Il faudra ensuite proposer le programme à un nombre suffisant de partenaires. La structure ne sera viable qu'à condition d'accompagner 320 familles la première année – ce qui permettra de financer 3 emplois (gérance et ETP en insertion). Le coût unitaire de l'accompagnement est estimé à 300 euros, ce qui est peu par rapport à l'intérêt social et économique de la démarche, et rend crédible la faisabilité économique du projet.

Il faut veiller à présenter le projet aux partenaires (notamment aux travailleurs sociaux – en expliquant sa différence avec les démarches commerciales), donc bien connaître leurs circuits de décision. Il faut aussi bien expliquer que la période d'expérimentation n'est que temporaire. Il faut encore préciser si SOLENI doit obtenir les agréments en ingénierie sociale, voire obtenir les habilitations électriques pour changer des ampoules, régler le thermostat du cumulus électrique,... Enfin, préciser les risques à assurer et connaître les budgets disponibles de l'Unité Territoriale de l'Isère de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Rhône-Alpes, pour financer les CDD d'insertion.

Questions et débats

Pascal LECUYER, Agence Parisienne du Climat, demande si ULISSE a pu lever les difficultés liées à la nécessité, pour les intervenants, de disposer des habilitations électriques nécessaires à la pose des petits équipements (régulateurs, ampoules, etc.), obstacle auquel est confronté l'APC. Les assurances posent-elles problème ? Les assureurs contactés par l'APC ont été incapables de dire si l'habilitation électrique H0B0 est nécessaire. Comment les économies potentielles sont-elles mesurées ?

Giorgio DANIELE, Rendez-vous : la Terre SARL, demande comment seront précisément organisées les visites.

Jean-Jérôme CALVIER explique que les salariés en insertion passeront l'habilitation « BE manœuvre » pour pouvoir installer les équipements électriques. La compagnie d'assurance a été informée et considère que c'est le seul point qui pose problème, contrairement à l'installation des mousseurs hydroéconomiques et autres petits équipements.

Il n'est pas envisageable d'effectuer des DPE : les économies réalisables sont évaluées grâce à un outil simplifié (tableur) qui utilise des consommations de référence. Les consommations réelles sont mesurées lors de la première visite, puis quelques semaines après lors de la seconde visite ; ensuite, les index seront relevés si possible par les ménages eux-mêmes ou, le cas échéant, par le fournisseur d'énergie partenaire. Les conseillers Energie sont formés pour être très attentifs au confort hygrothermique. Le suivi effectué par rendez-vous téléphoniques sera donc aussi qualitatif afin de savoir si la personne se sent mieux chez elle après l'intervention.

Chaque accompagnement comprendra deux visites d'une heure et demie effectuées en binôme de salariés en insertion polyvalents. Les ménages sont ensuite orientés

vers les autres dispositifs existants selon leur situation : programme Habiter Mieux de l'ANAH, prêts des CAF destinés à acquérir des appareils électroménagers performants, etc., en s'appuyant pour cela sur le travail effectué par Christian Lebrun grâce au Conseil social de l'habitat de l'Isère, qui recense les aides accessibles aux ménages.

Franck DIMITROPOULOS renvoie la poursuite de la discussion sur les habilitations aux échanges sur la liste de diffusion. Par ailleurs, les visites à domicile, avec installation de petits équipements, coûtent entre 200 et 300 euros (voire davantage si les visites sont récurrentes). Les données disponibles montrent qu'en moyenne, la pose des équipements débouche sur une économie d'environ 80 euros par an et par ménage en Allemagne. Le retour sur investissement est donc très satisfaisant.

Action 5 Petits travaux

Par Hervé TEYSSEDOU, Quercy Énergie

L'association Quercy Energies, créée en 1991 sur la base de Bois Energie 46 qui avait pour but de promouvoir le bois énergie sur le territoire, est une ALE depuis 1996 et promeut les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie auprès des collectivités, des particuliers et des PME. Le Lot est un département très rural comptant 170 000 habitants où le bois énergie doit encore être promu. La lutte contre la PE est, elle, soutenue depuis la fin des années 1980 par le Conseil général et l'ADEME Midi-Pyrénées. Elle a été initiée par une CESF souhaitant apporter une solution technique pertinente à une situation de précarité énergétique et plus seulement une aide financière devenue systématique à un ménage en accompagnement social. Cette CESF a poussé la porte de l'ADEME, du Département, etc., pour financer de l'isolation et un nouveau poêle à bois, ce qui a peu à peu débouché sur la création du Fond Social Départemental d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (FSDAME) du Lot.

Grâce à ses partenaires (Conseil général et Conseil régional, ADEME Midi-Pyrénées, ADIL du Lot, PACT du Lot, BCE, etc.) Quercy Energies intervient contre la PE grâce à son action curative et préventive, et au travers de la sensibilisation des élus, travailleurs sociaux et cadres de l'administration. L'association effectue des visites à domicile avec des travailleurs sociaux et co-anime le FSDAME. Elle participe également, dans le cadre des programmes ANAH, à des actions d'évaluation énergétique chez les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Cela lui permet de disposer d'une vision de la performance énergétique des logements sociaux privés ayant fait l'objet d'une intervention de l'ANAH depuis 1996 et d'intervenir en amont sur leur qualité énergétique (maîtrise des charges et du confort thermique).

Les intervenants FSDAME visitent les logements et installent des petits matériels (mousseurs, ampoules basse consommation, etc.), mais surtout, agissent au travers du financement de petits travaux de maîtrise de l'énergie (isolation des combles, planchers sur cave, poêles à bois, appareils de régulation, menuiseries, volets, etc.). La mobilisation du ménage est systématiquement recherchée, soit à travers la participation aux travaux, soit par une participation financière. Etant abondé essentiellement par le Conseil général après arrêt du soutien de l'Etat, le FSDAME intervient indifféremment chez les locataires ou les propriétaires occupants, ce qui permet d'éviter les effets des fluctuations de la politique du logement et de l'ANAH et d'intervenir pour une situation donnée d'un occupant dans son logement. Le Conseil général considère, du reste, cette action comme une aide à la personne et non aux travaux.

Dans le Lot, 60 % des toits des maisons (bâtiments ruraux anciens, notamment) ne sont pas isolés. Les planchers de bois sur caves sont fréquents, tout comme l'usage du bois énergie (principalement poêles et cheminées ouvertes). Le FSDAME intervient donc financièrement pour tous les petits travaux de maîtrise de l'énergie ayant un impact rapide sur le budget et le confort des ménages.

Chaque intervention s'appuie sur une identification assurée par les travailleurs sociaux. Quercy Energies effectue le diagnostic technique et identifie/hiérarchise les travaux à effectuer. L'ADIL réalise les plans de financement en combinant les aides existantes et fait appel au PACT lorsqu'il faut, par exemple, solliciter les caisses de retraite, afin de minimiser le reste-à-charge et de ventiler au maximum les possibilités d'intervention financière existantes. Si le ménage ne peut participer financièrement, il lui est proposé de participer à la réalisation des travaux (dérouler la laine minérale, etc.), ce qui peut parfois rendre les aides de l'ANAH inaccessibles.

Les visites à domicile, en binôme avec les travailleurs sociaux, permettent d'apporter des conseils sur la maîtrise de l'énergie au ménage qui est ensuite orienté, le cas échéant, vers les aides du FSDAME ou le FART. Si l'analyse de la situation le justifie, les travaux sont pensés avec le ménage, qui décide des éventuels travaux après avoir lui-même sollicité les devis dans la plupart des cas. En lien étroit avec Quercy Energies, l'ADIL examine ces devis et se rend sur place pour monter le dossier qui sera ensuite examiné en commission du FSDAME. Le fonds ne possède pas de règlement à proprement parler et les décisions sont prises au cas par cas après discussion et présentation des situations sociales, des exposés techniques et de propositions d'intervention financière. Le contrôle des travaux est effectué par l'ADIL afin de vérifier s'ils correspondent aux préconisations retenues et validées en commission et le suivi des consommations par le travailleur social et par Quercy Energies.

Il est essentiel de déterminer avec le ménage l'intervention adaptée à son mode d'occupation, et à ses capacités et compétences (installation d'un poêle, déplacement des bûches, usage des combles, etc.) et aussi à son degré d'engagement, car 8 à 12 mois séparent la première visite du début des travaux, ce qui peut amener le ménage à se décourager et/ou à trouver des solutions alternatives peu efficaces, coûteuses et parfois inadaptées.

L'importance de ce type d'intervention financière, basée sur un travail social et technique à la fois est réelle, car elle ne se soustrait pas aux dispositifs classiques mais vient en complément et permet de répondre à des situations parfois complexes à rendre éligibles à ces dispositifs que peuvent être les aides ANAH ou le crédit d'impôt. Il faut garder à l'esprit que les prêts familiaux sont éligibles aux aides de la CAF, et, enfin, se méfier de l'effet rebond, car la modification des usages peut annuler les bénéfices potentiels des travaux. Le coût unitaire de la visite à domicile et du montage de dossier par Quercy Energie est d'environ 300 euros.

Questions et débats

Pascal LECUYER craint que Quercy Energie ne se mette en risque d'avoir à faire face à des défauts de maîtrise d'œuvre dans le cas d'interventions réalisées par les occupants. Cela concerne notamment la pose de poêles à granules, dont le prix varie de 5000 à 10 000 euros, puisque cette pose exige de détenir la qualification Qualibois en raison de la technicité requise. Mais même la pose correcte de laine de verre a nécessité de lourds efforts de formation de la part des artisans de la CAPEB.

Jean-Marc PRIEUR s'étonne que l'ADIL effectue un contrôle de travaux, et demande quel est le montant moyen des dossiers de travaux encadrés par Quercy Energie.

Hervé TEYSSEDOU indique qu'en cas d'achat direct des matériaux par les occupants, Quercy Energies s'est assurée auparavant, en lien avec le ménage, que ce dernier est bien capable de dérouler la laine de verre ou de poser des couches de polystyrène et explique quelles sont les règles de l'art, qui ne sont pas extrêmement complexes.. Bien entendu, l'installation des appareils de chauffage et le gainage des conduits ne seront financés que s'ils sont effectués par des artisans. La seule exception concerne l'achat et la pose de poêles à bois-bûches, à condition que le conduit soit déjà en place. Quercy Energies vient ensuite s'assurer de la bonne installation du matériel.

L'ADIL se rend chez les bénéficiaires pour vérifier que les travaux prévus et retenus en commission ont bien été réalisés. Il ne s'agit pas de certifier que les travaux ont été effectués dans les règles de l'art, mais de s'assurer, que la laine de verre a bien été déroulée en couches croisées, que les conduits sont bien raccordés aux poêles, que les artisans ont bien employé les matériaux isolants prévus, etc.

Quentin HOFFER demande sur qui repose alors *in fine* la responsabilité des travaux. Est-il demandé à l'occupant de signer une décharge ?

Franck DIMITROPOULOS estime qu'il faut préciser quelle est la responsabilité des personnes qui achètent elles-mêmes les matériaux.

Hervé TEYSSEDOU précise que l'ADIL fait signer un contrat aux bénéficiaires de l'aide, mais n'en connaît pas le contenu. Il s'informerait précisément sur ce problème de responsabilité civile. Il apparaît toutefois que la responsabilité incombe au « payeur », car en aucun cas Quercy Energies (ni l'ADIL), ne joue un rôle de maître d'œuvre.

Patrick GACHET a initié une recherche sur ce point crucial avec des juristes spécialisés en droit de l'assurance et en transmettra les résultats au RAPPEL, car c'est un problème récurrent pour nombre de ses membres.

Franck DIMITROPOULOS rapporte avoir obtenu un devis de la SMACL (mutuelle d'assurance et de santé pour les collectivités territoriales et les fonctionnaires) sur la base de la description des actions engagées lors d'une mission, et qu'il a considéré cette mission couverte puisque la compagnie a accepté de l'assurer.

Action 6 Travaux

Par Jean-Marc MARICHEZ, Habitat & Développement Nord-Ouest

La structure régionale d'Habitat et Développement Nord-Ouest rassemble 79 salariés et s'appuie sur des filiales chargées de la maîtrise d'œuvre (SIRES Nord-Ouest) et de la gestion immobilière (SICA Nord-Ouest). Elle compte des cellules de conseil et d'études auprès des collectivités, mais aussi un service Logement et ingénierie sociale qui intervient auprès des collectivités et des particuliers. H&D Nord-Ouest prend en compte la problématique de la maîtrise de l'énergie de manière transversable grâce à ses 8 EIE et les 21 EIE qu'elle coordonne sur le Nord-Pas-de-Calais, mais aussi divers outils, dont un dispositif de visites comparables à celui de SOLENI. Jean-Marc Marichez anime enfin les formations PE des travailleurs sociaux de l'ADEME.

Au stade de l'intervention lourde d'amélioration la qualité thermique du bâtiment, l'action porte sur l'isolation, la ventilation, le chauffage et la production d'eau chaude. Une des actions menées actuellement par l'agence Nord-pas-de-Calais d'HDNO s'inscrit dans le PIG Habitat Indigne et Précarité Energétique de la communauté urbaine d'Arras (CUA, Pas-de-Calais) qui s'est dès 2008, appuyée sur les

financements ANAH et qui s'est adapté au programme Habiter Mieux.

Le programme incite les 24 communes concernées (dont deux tiers en secteur rural) à s'investir dans le repérage, l'analyse et l'accompagnement du projet, H&D jouant le rôle d'opérateur en lien étroit avec un réseau de référents communaux (élus et travailleurs du CCAS) sollicités régulièrement par la CUA afin qu'ils s'impliquent pleinement dans le PIG : les permanences tenues dans les communes donnent systématiquement lieu à un échange avec le référent. La CUA assure aussi une communication directe au travers d'outils de communication comme deux dépliants récemment diffusés : « Bien se chauffer et maîtriser sa facture d'énergie, c'est possible » et « la CUA parle de toit », car elle propose des aides spécifiques Toiture. Le PIG et les campagnes de la CUA sont aussi relayés sur le terrain par un EIE, une thermographie aérienne de l'ensemble du territoire et les acteurs sociaux sont, bien entendu, associés à l'action.

Lors de la phase de construction du projet de travaux, l'instructeur de la CUA (qui est délégataire des aides à la pierre de niveau 3) est directement associé, ce qui permet de réaliser d'importants gains de temps. Les visites à domicile sont effectuées le plus souvent en présence du référent communal, le technicien de H&D observant le logement et apportant alors à l'occupant un certain nombre de conseils, notamment après consultation des factures d'énergie. La variation attendue de la consommation énergétique du logement est évaluée grâce au DPE, outil exigé par l'ANAH du Pas-de-Calais pour évaluer le gain de performance.

L'accompagnement, la construction du projet et le bouclage du financement exigent généralement un an : les aides ANAH du programme Habiter Mieux sont complétées par des aides spécifiques de la CUA. La SACICAP PROCIVIS Nord a apporté des fonds pour constituer une caisse d'avance et propose des Prêts Travaux Missions sociales qui permettent de boucler les financements, tout comme la FAP, qui intervient au cas par cas. Les éco-PTZ et crédits d'impôt s'y ajoutent parfois.

Le dispositif a été appliqué récemment au domicile d'une veuve âgée de 76 ans dont les ressources de retraite sont faibles, et ne supporte aucun crédit. Le logement est un peu trop grand pour elle, mais lui permet d'accueillir régulièrement sa sœur. La maison n'est actuellement pas du tout isolée et le chauffage est assuré au charbon par un système obsolète ; l'eau chaude est produite par un appareil utilisant une bouteille de gaz. La facture énergétique annuelle a été évaluée à 20 % des ressources de l'occupante. Avec celle-ci, une intervention a été construite pour isoler le bâtiment, l'équiper de fenêtres étanches, installer une chaudière à pellets, et installer une ventilation tout en intervenant sur le logement pour améliorer le confort. Le DPE laisse prévoir une baisse de la facture de 49 %.

Il a été possible de mobiliser l'aide Insalubrité de l'ANAH (50 % des travaux), l'aide Habiter Mieux (1600 euros, y compris l'aide de la CUA), renforcée d'une prime de 20 % supplémentaire versée par la CUA, l'aide de la FAP (1000 euros), celle de la caisse de retraite (représentant 30 % du reste à charge, soit 2667 euros), et le prêt à 0 % de PROCIVIS (5500 euros). L'apport personnel se limite à 50 euros et au versement de la mensualité de 76 euros sur 7 ans, celle-ci étant éligible aux aides de la CAF. L'existence de la caisse d'avance permet de payer les acomptes demandés par les entreprises et les rassure.

La multiplicité des financements pèse sur la complexité et sur la durée de montage du dossier, ce qui peut créer de l'insatisfaction chez les occupants. Il est aussi parfois difficile de coordonner les travaux, parce que H&D n'agit pas en tant que maître d'œuvre, mais uniquement dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'animation et le suivi du dispositif constituent la partie fixe des coûts, soit de l'ordre de 40 000

euros par an pour 70 logements dont initialement 25 en PE – ce nombre étant passé à 50 avec le programme Habiter Mieux. Les autres coûts consacrés à l'accompagnement sont variables du fait du degré de complexité des dossiers : ils ont été facturés au départ à 700 euros par dossier par H&D Nord-Ouest, mais ce chiffre est sous-évalué.

Questions et débats

Franck DIMITROPOULOS précise que le coût moyen de montage des dossiers de travaux énergétiques varie de 500 à 1200 euros en France.

Jean-Marc PRIEUR demande quel est le pourcentage des PO parmi les bénéficiaires des actions de H&D Nord-Ouest, et quel est le montant des travaux engagés.

Claire BALLY demande quel est exactement le rôle des référents communaux et des travailleurs sociaux. Comment fonctionne l'avance sur travaux pour les artisans ?

Jean-Marc MARICHEZ explique que l'exemple donné ci-dessus a mobilisé un montant de 30 000 euros de travaux, ce qui est typique des sommes généralement engagées - sachant néanmoins que les travaux ne sont pas uniquement énergétiques. Le programme reprend les conditionnalités de l'ANAH et a pour objectif d'intervenir chez 50 PO cette année. Après repérage, une trentaine de dossiers sont déjà en cours de finalisation.

Toute opération est suivie par un référent. Les travailleurs sociaux (Conseil général, CAF, MSA) sont impliqués plus en amont et au sein du comité de pilotage. Les référents, notamment en zone rurale, peuvent aussi signaler des logements dont les occupants ne se manifesteront pas, mais qu'il faut visiter. Ils aideront alors les intervenants de H&D Nord-Ouest à entrer dans le logement et à rassurer les habitants. Ils sont ensuite tenus informés de l'avancée du dossier et peuvent notamment faire connaître les entreprises compétentes présentes sur les territoires.

H&D Nord-Ouest utilise librement les fonds de la caisse d'avance prêtées par PROCIVIS afin de permettre le démarrage des travaux en l'attente du versement des aides de l'ANAH, qui seront ensuite directement perçues. Les 50 000 euros initialement reçus ont déjà été consommés et il va être nécessaire de demander une nouvelle avance. Ces sommes prêtées sans intérêt seront entièrement restituées à PROCIVIS à la fin de l'opération.

Plénière Autres échanges – fin de la journée nationale

Mohamed AYADI, ANAH, rapporte qu'aujourd'hui, 90 % des départements ont signé un CLE, et que le programme Habiter Mieux est désormais lancé. Le montant moyen des travaux, selon les 2000 premiers dossiers, est de 15 000 à 18 000 euros. 60 % des dossiers concernent des personnes très modestes, et 54 % résident en zone rurale. Le montant des travaux est plus élevé que ce qui avait été anticipé du fait que le repérage fait avant tout appel aux dispositifs liés à l'habitat indigne, ce qui implique généralement des interventions complètes sur les bâtiments.

Fabrice TOCQUE, Croix-Rouge Française, demande si les adhérents du RAPPEL ont examiné la possibilité d'utiliser des microcrédits personnels dans le montage financier des dossiers. Le Fonds de cohésion sociale garantit en effet ces crédits et s'interroge sur le fait de porter leur montant maximum à 12 000 euros, ce qui pourrait présenter des opportunités intéressantes.

Hervé TEYSSEDOU indique que les partenaires du FSDAME du Lot n'ont pas encore fait appel à ces crédits, mais commencent à y réfléchir après avoir rencontré l'Union départementale des associations familiales. Il semble que le GEFOSAT fait déjà appel au microcrédit social.

Claire BALLY indique que l'utilisation du microcrédit est aussi expérimentée par la Fondation Abbé Pierre en PACA.

Mohammed AYADI indique que selon les éléments disponibles, il apparaît que la convention conclue entre l'ANAH et le réseau des SACICAP ne permet d'octroyer des prêts qu'à 25 % des bénéficiaires du programme, alors qu'il ressort que plus d'un bénéficiaire du programme Habiter Mieux sur deux a besoin d'un prêt complémentaire.

Didier CHEREL rapporte que quelques expérimentations ont été menées en matière d'utilisation du microcrédit dans le cadre de la lutte contre la PE, par exemple, par le GEFOSAT dans l'Hérault ou par les Compagnons Bâisseurs en Provence, avant le soutien de la FAP.

Les banques impliquées dans le microcrédit ont été réunies en juin 2011, et les SACICAP ont aussi été rencontrées. Ces acteurs financiers se rencontreront le 12 octobre à la Caisse des Dépôts, qui est impliquée en faveur du microcrédit, et un court rapport sera publié pour tirer le bilan des expériences menées, et proposer des perspectives, puisque ces crédits pourraient débloquer un certain nombre de situations. Il sera mis en ligne fin octobre. Les banques sont assez ouvertes et possèdent un savoir-faire en ingénierie financière alors que les SACICAP sont moins rompues à ces pratiques. L'approche des prêts CAF en revanche, n'a pas évolué, bien qu'ayant été identifiés comme une piste intéressante durant le Grenelle.

Franck DIMITROPOULOS précise qu'il est essentiel de vérifier que les prêts utilisés sont éligibles aux aides APL de la CAF. C'est aujourd'hui le cas des prêts familiaux, à condition que les travaux respectent un certain nombre de critères.

Les animateurs du réseau remercient l'ensemble des participants et souhaitent à chacun un bon retour.